

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit :

GEL WC DETARTRANT

1.1.1. Contient :

- Acide chlorhydrique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Détartrant gel WC

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

INNOVIS BVBA

Kanaaldijk 255

2900 Schoten

Tél: 003236471678 — Fax: 003236446834

E-mail : info@innovis.be — Site web : <http://www.innovis.be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Belgique : +32 70 245 245

France : Centre antipoison de Nancy :03.83.85.85.18

2 Identification des dangers :

2.1 Classification du mélange :

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

* Corr. cut. 1B / SGH05 - H314 *

2.2. Éléments d'étiquetage :

2.2.1 Symbole(s) et mention d'avertissement :



DANGER

2.2.2 Mention de danger :

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2.3 Prévention :

P260 Ne pas respirer les fumées / brouillards / vapeurs.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2.2.4 Intervention :

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.2.6 Elimination :

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international.

2.3. Autres dangers :

La solution dans l'eau est un acide fort, qui réagit violemment avec les bases et qui est corrosive.

3 Composition/informations sur les composants:

3.2. Mélange :

Lauryl éther sulfate de sodium 2OE	1 < C ≤ 5	CAS N° : 68891-38-3 EINECS : 500-234-8 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488639-16 CLP Classification : SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. cut. 2 - H315 * SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318 - Tox. aq. chron. 3 - H412
Acide chlorhydrique en solution à 32%	1 < C ≤ 5	CAS N° : 7647-01-0 EINECS : 231-595-7 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119484862-27 CLP Classification : * SGH05 - Corrosion - Attention - Corr. mét. 1 - H290 * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3 - H335 * SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1B - H314

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

4 Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours :

4.1.1. Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.1.2. Inhalation : Placer le sujet dans une zone aérée.

4.1.3. Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

4.1.4. Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

4.1.5. Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés : D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

4.2.1. Inhalation : Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

4.2.2. Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.

4.2.3. Contact avec les yeux : Risque de lésions oculaires graves

4.2.4. Ingestion : graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Avis aux médecins

5 Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1. Moyens d'extinction : En cas d'incendie à proximité : tous les agents d'extinction sont autorisés.

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : En cas d'incendie, des gaz irritants se dégagent. Ne pas respirer les fumées.

5. 3. Conseils aux pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

5. 4. Méthode(s) spéciale(s) : Utiliser un jet d'eau pour disperser les vapeurs.

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité : Aucun.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Ne pas rejeter le produit pur.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

Laver ensuite abondamment à l'eau

6. 4. Référence à d'autres sections :

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7 Manipulation et stockage:

7. 1. Manipulation :

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique : Conserver le produit dans son emballage d'origine.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s) : Manipuler et ouvrir les emballages avec précaution. Ne pas mélanger ce produit avec eau de javel

7. 2. Stockage :

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

Conserver hors de la portée des enfants.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage : Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.

Conserver à l'abri du gel.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner :

HYPOCHLORITE DE SODIUM

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur : de même nature que celui d'origine

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Utilisation professionnelle

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8. 1. Paramètres de contrôle :

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition :

8. 2. Contrôles de l'exposition :

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires :

Ne pas inhaler les vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8. 2. 2. Protection des mains : Porter des gants appropriés : gants en Néoprène

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps : tablier résistant aux produits chimiques

8. 2. 4. Protection des yeux : Porter un appareil de protection des yeux/du visage

8. 3. Mesure(s) d'hygiène :

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

9 Propriétés physiques et chimiques:

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

9. 1. 1. Aspect : Liquide légèrement visqueux

9. 1. 2. Couleur : Vert

9. 1. 3. Odeur : Pin

9. 1. 4. PH : Pur à 20°C : 0,5

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition : Non déterminé.

9. 1. 6. Point d'éclair : Non applicable.

9. 1. 7. Limites d'explosivité : Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.

9. 1. 8. Densité relative (eau = 1) : 1,004 à 20°C

9. 1. 9. Viscosité : Non déterminé.

9. 2. Autres informations :

9. 2. 1. Hydrosolubilité : Produit hydrosoluble

9. 2. 2. Liposolubilité : Non concerné

9. 2. 3. Solubilité aux solvants : Non Concerné

10 Stabilité et réactivité:

10. 1. Réactivité : La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10. 2. Stabilité chimique : La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses : Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

10. 4. Conditions à éviter : PAS de contact avec les surfaces chaudes.

10. 5. Matières incompatibles : Ne jamais mélanger avec de l'eau de javel ou de l'hypochlorite de soude.

Attaque un grand nombre de métaux en présence d'eau.

10. 6. Produits de décomposition dangereux : Ne pas respirer les fumées.

11 Informations toxicologiques:

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques :

Pas d'information disponible au sujet de la préparation. Informations composants : FDS Fournisseurs

Chlorure d'hydrogène N°CAS 7647-01-0 et alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (>1 <2.5 mol OE) N°CAS : 68891-38-3

11. 2. Toxicité aiguë :

11. 2. 1. Inhalation :

Informations composants : FDS Fournisseurs chlorure d'hydrogène No. CAS 7647-01-0 : CL50 : 45,6 mg/l (Rat) remarque : Peut irriter les voies respiratoires.

11. 2. 2. Contact avec la peau :

Composants : FDS Fournisseurs

- Chlorure d'hydrogène No. CAS 7647-01-0 : DL50 dermal : > 5010 mg/kg (Lapin) Résultat : effets corrosifs (Lapin ; 1 - 4 h) (OCDE ligne directrice 404)
- Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (>1 <2.5 mol OE) N°CAS : 68891-38-3 : DL50 rat (par voie cutanée) : > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)
Corrosion/irritation de la peau lapin : Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

11. 2. 3. Contact avec les yeux :

Composants FDS Fournisseurs

- Chlorure d'hydrogène No. CAS 7647-01-0 : Provoque des lésions oculaires graves. (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)
- Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (>1 <2.5 mol OE) N°CAS : 68891-38-3 :
Données expérimentales : Lésion oculaire grave/irritation lapin : dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

11. 2. 4. Ingestion : graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation

12 Informations écologiques:

12. 1. Toxicité : A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.

Composants : FDS Fournisseurs

Chlorure d'hydrogène No. CAS 7647-01-0

Poisson : CL50 : 20,5 mg/l (Lepomis macrochirus ; 24 h)

Daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : 0,45 mg/l (Daphnia magna ; 48 h) (OCDE Ligne directrice 202)

Algue : CE50r : 0,73 mg/l (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce) ; 72 h) (Fin : Taux de croissance ; OCDE Ligne directrice 201)

Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (>1 <2.5 mol OE) N°CAS : 68891-38-3

Poissons : CL50 > 10 - 100 mg/l, Leuciscus idus (DIN EN ISO 7346-2)

Invertébrés aquatiques : CE50 > 10 - 100 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie)

Plantes aquatique(s) : CE50 > 100 mg/l, Scenedesmus subspicatus (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

Microorganismes/Effet sur la boue activée : EC0 > 100 mg/l, Pseudomonas putida (Ligne directrice 209 de l'OCDE)

Effets chroniques sur poissons : NOEC > 1 - 10 mg/l, Leuciscus idus

Effets chroniques sur invertébrés aquat. : NOEC > 0,1 - 1 mg/l, Daphnia magna

12. 2. Persistance et dégradabilité :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.

Composants : FDS Fournisseurs

Chlorure d'hydrogène No. CAS 7647-01-0

Persistence : Le produit est soluble dans l'eau.

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (>1 <2.5 mol OE) N°CAS : 68891-38-3

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O) : Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

12. 3. Potentiel de bioaccumulation :

Composants : FDS Fournisseurs

Chlorure d'hydrogène No. CAS 7647-01-0

Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (>1 <2.5 mol OE) N°CAS : 68891-38-3

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12. 4. Mobilité dans le sol :

Composants : FDS Fournisseurs

Chlorure d'hydrogène No. CAS 7647-01-0

Sols : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (>1 <2.5 mol OE) N°CAS : 68891-38-3

Sols : En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

12. 5. Résultats des évaluations PBTet vPvB :

Composants : FDS Fournisseurs

Chlorure d'hydrogène No. CAS 7647-01-0

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).,

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (>1 <2.5 mol OE) N°CAS : 68891-38-3

ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12. 6. Autres effets néfastes :

Données non disponibles

13 Considérations relatives à l'élimination:

13. 1. Méthodes de traitement des déchets :

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés :

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14 Informations relatives au transport:

14. 1. Information(s) générale(s) :

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU : 3264

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies :

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (contient de l'acide chlorhydrique en solution)

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE : ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport : 8

14. 3. 2. Groupe d'emballage : II

14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID : 8

14. 3. 4. Code danger : 80

14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales : C1 274

14. 3. 6. Instructions d'emballage : P001 IBC02

14. 3. 7. Code de restriction en tunnels : E

14. 4. Voies maritimes (IMDG) :

14. 4. 1. Classe : 8

14. 4. 2. Groupe d'emballage : II

14. 4. 3. Polluant marin : Non

14. 4. 4. N° FS: F-A, S-B
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG: 8
14. 4. 6. Instructions d'emballage : P001

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA) :

14. 5. 1. ICAO/IATA classe : 8
14. 5. 2. Groupe d'emballage : II
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA : 8
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes : Aéronef passager et cargo

14. 6. Dangers pour l'environnement : Non concerné.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Se référer aux rubriques 7 et 8.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non concerné

15 Informations réglementaires:

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16 Autres informations:

La signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité :

CAS : Chemical Abstracts Service

EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

PTB: persistantes, toxiques et bioaccumulables

zPzB : substances très persistantes et très bioaccumulables

CLP: Classification, Labelling and Packaging of chemicals

16. 1. Législation(s) suivie(s) :

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3 :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16. 3. Avis ou remarques importantes :

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Composition suivant le règlement CEE 648/2004 :

Agents de surface anioniques : <5%

Parfum

16. 4. Restrictions : Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Historique :

16. 5. 1. Date de la première édition : 25/04/16

16. 5. 2. Version : 1